



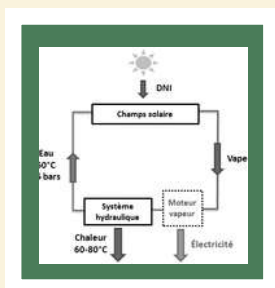
Action ENR4

Incitation à l'installation de système de bio-cogénération pour des exploitations agricoles

Contexte

La bio-cogénération permet aux exploitations agricoles de produire à la fois de l'électricité et de la chaleur en utilisant des ressources organiques, comme les déchets agricoles. Cela représente une solution doublement avantageuse : réduction des coûts énergétiques et valorisation des déchets produits par les exploitations. Ce système peut également servir de complément pour améliorer la compétitivité des exploitants agricoles.

Actions à mener



- Organiser des sessions d'information pour informer les agriculteurs des avantages de la bio-cogénération.
- Fournir un accompagnement technique pour les aider à mettre en place les systèmes de bio-cogénération et à obtenir des subventions.
- Proposer des solutions de financement adaptées pour rendre ces installations plus accessibles aux agriculteurs, en cherchant notamment des soutiens publics.
- Mettre en place un suivi des installations pour s'assurer de leur efficacité et de leur rentabilité à long terme.

Situation actuelle :

Cette action n'est pas au programme 2025. Elle devra être reprogrammée en collaboration avec des acteurs supra-communaux.